



CAP SCIENCES
Découvrons ensemble

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1. Pouvoir adjudicateur

CAP SCIENCES
Hangar 20 - Quai de Bacalan - 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 01 07 07 contact@cap-sciences.net
TVA : FR33399884253 APE 9001Z

2. Procédure de passation

La présente consultation ouverte (MAPA) est lancée selon les règles de procédure internes de Cap Sciences, et conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application (n° 2016-360 du 25 mars 2016) relative aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

Fourniture de matériel électrique

4. Délai d'exécution

Exceptionnellement, le délai d'exécution de la première période sera de 15 mois, afin de porter la date d'expiration au 31 décembre 2020. Le présent marché sera renouvelable au maximum 2 fois pour des périodes d'une année civile, par tacite reconduction.

5. Date prévisionnelle de début des prestations : 1/10/2018

6. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (si besoin)
- Lettre de candidature : imprimé DC1 dûment complété, daté et signé
- Déclaration du candidat : imprimé DC2 dûment complété, daté et signé

Ces imprimés deux imprimés sont disponibles sur internet :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- L'attestation de responsabilité civile,
- Attestation de régularité sociale (à demander sur le site internet de l'URSSAF)
- Attestation de régularité fiscale (à demander sur le site internet impot.gouv.fr si le candidat y a un compte ouvert – sinon à obtenir auprès de la trésorerie)
- Extrait Kbis ou équivalent,

Les documents relatifs à l'offre sont détaillés dans le règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

7. Date limite de réception des offres :

mardi 25 septembre 2018, 23h59

8. Adresse où les offres doivent être transmises, de préférence par voie électronique:

Cap Sciences

h.cazade@cap-sciences.net

A l'attention d'Hervé Cazade

Hangar 20, quai de Bacalan,

33300 BORDEAUX

9. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

1 mois à compter de la date limite de réception des offres.

10. Renseignements d'ordre administratif et technique

C. Gilardini, Directrice Administratif & Financier

05 56 01 69 60

c.gilardini@cap-sciences.net

H. Cazade, Manager Technique

05 57 85 51 36 / 07 68 93 22 29

h.cazade@cap-sciences.net

11. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Prix : pondération : 60%
- Valeur technique : pondération : 40%

L'attribution des bons de commandes entre les attributaires retenus sera réalisée en fonction des besoins de Cap Sciences (adéquation des offres présentées par les attributaires en cas de consultation tarifaire spécifique parmi les attributaires sur une commande importante, délais de fourniture en cas d'urgence), ou sinon selon la méthode dite « en cascade ».

Pour des besoins occasionnels, le pouvoir adjudicateur peut s'adresser à un prestataire autre que les titulaires du marché, pour autant que ces derniers ne soient pas en mesure de fournir l'objet de la commande, notamment en raison de sa spécificité ou du délai imparti.

12. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, 30 rue des frères Bonie, 33 000 BORDEAUX – Téléphone : 05 47 33 90 00.

NB : Les contrats conclus par CAP SCIENCES, personne morale de droit privé, et son cocontractant ne sont pas des contrats de droit administratif, leur éventuel contentieux est soumis aux juridictions judiciaires. Le respect des règles issues de l'ordonnance du 23 juillet 2015 pour la passation de ces marchés ne permet pas de les qualifier de contrats publics.

13. Organes de publication

Site cap-sciences.net rubrique « Fournisseurs : avis d'appel à concurrence ».

<http://www.cap-sciences.net/vous-etes/espace-professionnels/fournisseur.html>